



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111054

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes. En cette période particulière, ils s'interrogent plus spécifiquement sur l'intégration dans le schéma LMD de la formation de masseur-kinésithérapeute, permettant une reconnaissance à sa juste valeur de ce cursus. Aussi la réingénierie du diplôme d'exercice au grade universitaire Master leur paraît une réelle nécessité. Ils indiquent également souhaiter, au vu de l'augmentation des charges rencontrées par leur profession, une revalorisation tarifaire, ainsi que la mise en place d'un tarif unique, ceci dans un souci de simplification administrative. Ils demandent enfin une reconnaissance professionnelle accrue, incluant une véritable autonomie et une possibilité de consultation en première instance. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111054

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6241

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)